

Arrêté de création de comité de recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER)  
au titre de la campagne 2024

**Le Président de l'université**

- Vu le décret n°88-654 du 7 mai 1988 relatif au recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche dans les établissements publics d'enseignement supérieur ;
- Vu les modalités de recrutement des attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) votées au conseil académique en date du 12 septembre 2023 et au conseil d'administration en date du 20 octobre 2023 ;
- Vu la note de cadrage relative au recrutement des attachés temporaires d'enseignement et de recherche en date du 04 janvier 2024 pour la rentrée universitaire 2024-2025 ;
- Vu la publication de postes d'ATER en section 14 ;

**Arrête**

Article 1 :

Un comité de recrutement, chargé d'examiner et de classer les candidatures, est créé dans le cadre des opérations de recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) en section 14 (Etudes romanes) pour l'UFR LLSHS avec une affectation recherche au laboratoire Pléiade.

Article 2 :

Sont nommés membres du comité de recrutement :

- Cécile FOURREL, représentant(e) du laboratoire Pléiade,
- Juan Carlos BAEZA SOTO, représentant(e) de la formation de l'UFR LLSHS,
- Javier DOMINGUEZ ARRIBAS, représentant(e) de l'UFR LLSHS,
- Sarah PECH PELLETIER, membre du comité d'experts de la section 14,
- Steven DUARTE, membre du comité d'experts de la section 14.

Article 3 :

Juan Carlos BAEZA SOTO est nommé(e) président(e) du comité de recrutement.

Article 4 :

Le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villetaneuse, le 02 MAI 2024  
Le Président de l'université  
Christophe FOUQUERÉ

